



La Paternelle

Une histoire de solidarité

Séance d'échange

3 juin 2025

Bussigny & Visio

Ordre du jour

- Retour sur les informations partagées lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 et dans le courrier du 15 mai 2025
 - Statut sur l'exigence de la FINMA
 - Ce qui va évoluer
 - Ce qui ne changera pas
- A vous la parole - Temps d'échange

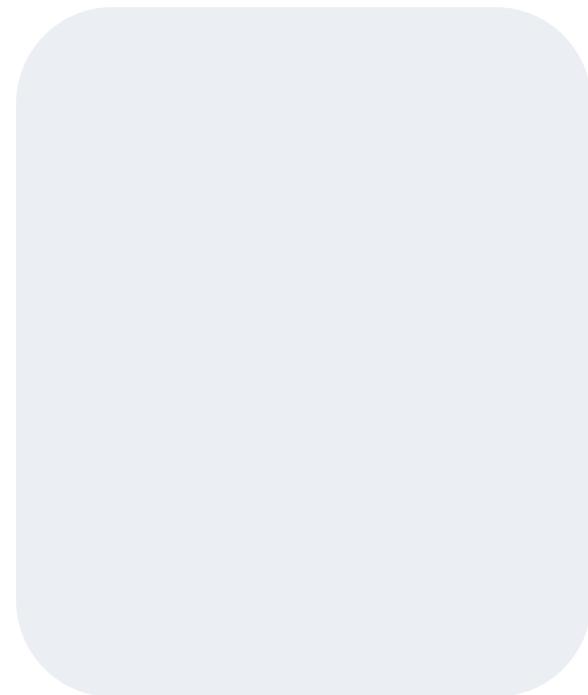
Exigences de la FINMA

Afin de répondre aux exigences légales, la FINMA impose la cessation de notre activité en tant qu'assureur.

Celle-ci sera déléguée aux Retraites Populaires tout en maintenant la gestion des membres au sein de La Paternelle.

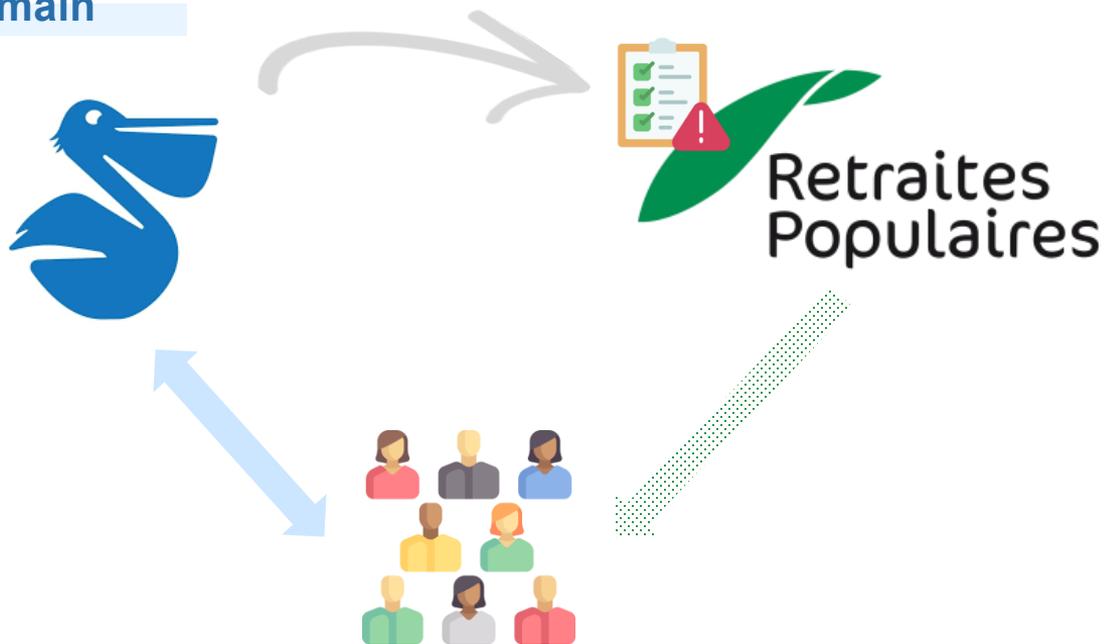
Ce qui va évoluer : L'extension du partenariat avec les Retraites Populaires

Aujourd'hui



Ce qui va évoluer : L'extension du partenariat avec les Retraites Populaires

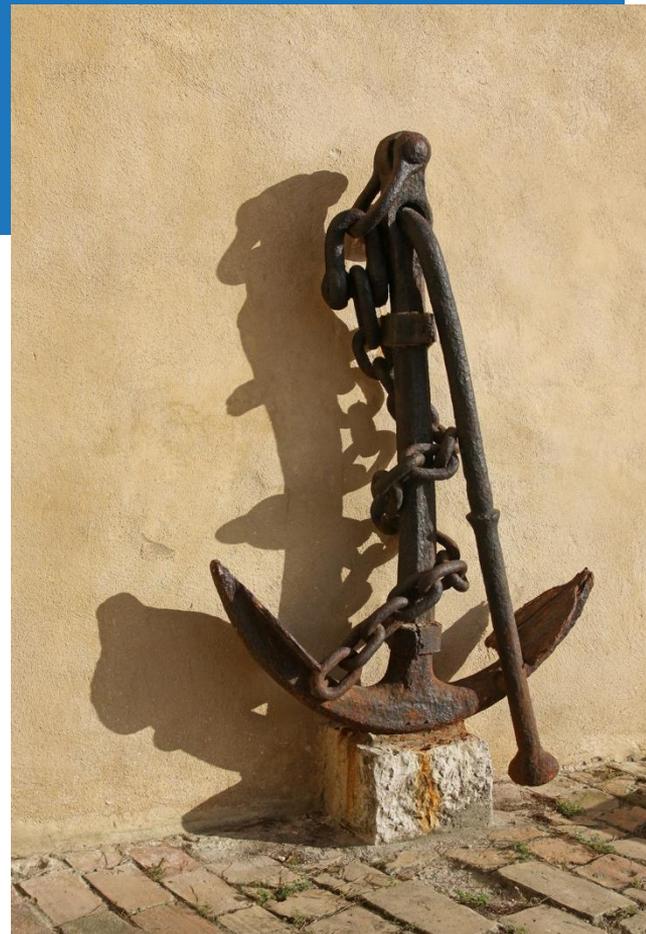
Demain



- ✓ **La Paternelle sera le preneur d'assurance** et continuera d'être votre **interlocuteur**.
- ✓ **Les Retraites Populaires** deviendront le **porteur de risque**.
- ✓ Tous les assurés et bénéficiaires de rente actuels **seront repris sans interruption**.
- ✓ **Les couvertures d'assurance actuelles** seront **maintenues et reprises intégralement** par les Retraites Populaires.

Ce qui ne changera pas

- ✓ Le **montant des cotisations** des membres restera au niveau actuel.
- ✓ Les **membres** continueront d'être **gérés par La Paternelle**.
- ✓ Les **bénéficiaires** continueront d'être accompagnés par la **commission sociétale** de La Paternelle.
- ✓ **Toutes les autres activités** (spectacle de Noël, camps, ateliers, loto, etc.) seront poursuivies avec la même énergie.



Les prochaines étapes

- ➔ **Finalisation du contrat** avec les Retraites Populaires.
- ➔ Élaboration d'un **projet de modification des statuts**.
- ➔ **Validation par la FINMA**
- ➔ Sous réserve de l'aval par la FINMA, une **Assemblée Générale Extraordinaire** sera convoquée pour l'adoption formelle des nouveaux statuts et du contrat d'assurance collectif.
Nous comptons sur votre présence.
- ➔ Mise en place d'une **démarche de co-construction** pour l'accompagnement de cette évolution.





A vous la parole